

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01754
Numéro SIREN : 853 030 617
Nom ou dénomination : 2 HLC AUTO

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2021 sous le numéro de dépôt B2021/013669

Désignation de l'entreprise 2 HLC AUTO Néant *

Adresse de l'entreprise 119 Chemin de Naron 83150 BANDOL

Numéro SIRET *

8	5	3	0	3	0	6	1	7	0	0	0	1	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1	3
---	---

 Durée de l'exercice précédent *

1	2
---	---

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le													
				<table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>3</td><td>0</td><td>0</td><td>9</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>0</td></tr></table>	3	0	0	9	2	0	2	0	<table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr></table>	0	0	0	0	0
3	0	0	9	2	0	2	0											
0	0	0	0	0														
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net													
		1	2	3	4													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles																	
	Fonds commercial *	010	012															
	Autres *	014	016															
	Immobilisations corporelles *	028	030	7 239	67 280													
	Immobilisations financières * (1)	040	042		3 600													
	Total I (5)	044	048	7 239	70 880													
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		3 090													
	Marchandises *	060	062		1 147													
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		454												
		Autres * (3)	072	074		7 001												
	Valeurs mobilières de placement	080	082															
	Disponibilités	084	086		20 934													
	Charges constatées d'avance *	092	094															
		Total II	096	098		32 626												
		Total général (I+II)	110	112	7 239	103 506												

PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
				1	2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000		
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131				
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136		(792)		
	Provisions réglementées	140				
		Total I	142		1 208	
		Total II	154			
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154				
	Emprunts et dettes assimilées	156		14 492		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		3 499		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	83 741		84 308	
Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		102 298		
	Total général (I + II + III)	180		103 506		

RENVIS	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		Dont dettes à plus d'un an	195
	Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2 HLC AUTO

Néant *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442	10 553	444		446	10 553		10 553	
	Installations générales, agencements divers	450		452	62 625	454		456	62 625		62 625	
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 342	474		476	1 342		1 342	
Immobilisations financières		480		482	3 600	484		486	3 600		3 600	
TOTAL		490		492	78 119	494		496	78 119		78 119	
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532	1 717	534		536	1 717		1 717	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	5 151	544		546	5 151		5 151	
	Matériel de transport	550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560		562	371	564		566	371		371	
TOTAL		570		572	7 239	574		576	7 239		7 239	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5						
		6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme						
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2 HLC AUTO

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860	3	792
Total des déficits restant à reporter	870	3	792

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C			
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996		

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
- dont montant de la cotisation facultative Madelin			325
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)			380
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2020

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2 HLC AUTO		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/09/2019	et clos le : 30/09/2020	Durée en nombre de mois : 1 3
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :		376
dont apprentis		657
dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
TOTAL 1		106
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
TOTAL 2		144
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
TOTAL 3		152
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt
[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant

EXERCICE CLOS LE [3 0 0 9 2 0 2 0] N° SIRET [8 5 3 0 3 0 6 1 7 0 0 0 1 5]
 DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [2 HLC AUTO]
 ADRESSE (voie) [119 Chemin de Naron]
 CODE POSTAL [83150] VILLE [BANDOL]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [M] Nom patronymique [GOETSCHY] Prénom(s) [Hervé]
 Nom marital [] % de détention [51.00] Nb de parts ou actions [102]
 Naissance : Date [191167] N° Département [69] Commune [LYON] Pays []
 Adresse : N° [242] Voie [rue DANTON]
 Code postal [83150] Commune [BANDOL] Pays [FRANCE]

Titre (2) [Mme] Nom patronymique [LACONI] Prénom(s) [Christel]
 Nom marital [GOETSCHY] % de détention [49.00] Nb de parts ou actions [98]
 Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [242] Voie [RUE DANTON]
 Code postal [83150] Commune [BANDOL] Pays [FRANCE]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 0

N° SIRET 8 5 3 0 3 0 6 1 7 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2 HLC AUTO

ADRESSE (voie) 119 Chemin de Naron

CODE POSTAL 83150 VILLE BANDOL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2 HLC AUTO

119 Chemin de Naron

83150 BANDOL

ANNEXE DU 01/09/2019 AU 30/09/2020

SEC LEBON INTELEC

1155 Avenue Dei Reganeu

Le Pergolèse

83150 BANDOL

04 94 22 06 25

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 30/09/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/09/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 30/09/2020

la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			10 553
Installations générales agencements aménagements divers			62 625
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 342
TOTAL			74 519
Prêts, autres immobilisations financières			3 600
TOTAL			3 600
TOTAL GENERAL			78 119

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 30/09/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			10 553	10 553
Installations générales agencements aménagements divers			62 625	62 625
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 342	1 342
TOTAL			74 519	74 519
Prêts, autres immobilisations financières			3 600	3 600
TOTAL			3 600	3 600
TOTAL GENERAL			78 119	78 119

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 717		1 717
Installations générales agencements aménagements divers		5 151		5 151
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		371		371
TOTAL		7 239		7 239
TOTAL GENERAL		7 239		7 239

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	1 717				
Instal. générales agenc. aménag. divers	5 151				
Matériel de bureau informatique mobilier	371				
TOTAL	7 239				
TOTAL GENERAL	7 239				

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 600	3 600	
Autres créances clients	454	454	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 001	7 001	
TOTAL	11 055	11 055	

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 30/09/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	14 492	14 492		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 499	3 499		
Taxe sur la valeur ajoutée	202	202		
Autres impôts taxes et assimilés	365	365		
Groupe et associés	83 741	83 741		
TOTAL	102 298	102 298		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	15 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	508			

2 HLC AUTO
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 119 chemin de Naron
83150 BANDOL
RCS TOULON 853 030 617

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2021

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à - 792 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice - 792 euros

Report à nouveau

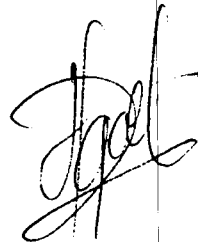
Au report à nouveau, soit - 792 euros

TOTAUX - 792 euros - 792 euros

S'agissant du premier exercice, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a jamais été distribué de dividendes.
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

La Présidence



2 HLC AUTO
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 119 chemin de Naron
83150 BANDOL
RCS TOULON 853 030 617

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
31 MARS 2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 septembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Je débute ce rapport en vous indiquant l'exercice 2019/2020 a été marqué par le début de notre activité et la crise sanitaire.

Pour situer l'activité de notre société au cours de l'exercice écoulé, je vous précise au début de ce rapport que le chiffre d'affaires s'est élevé à 42 384 euros.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 45 389 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 63 777 euros.

Le résultat d'exploitation ressort à – 18 387 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de – 58 euros, le résultat courant avant impôt ressort à – 18 445 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 17 653 euros, de l'absence d'impôt sur les bénéfices, le résultat de l'exercice se solde par une perte de – 792 euros.

Au 30/09/2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 103 506 euros.

HK

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'activité de la société a subi les conséquences de la crise sanitaire Covid-19.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société va subir encore les conséquences de la crise sanitaire covid19.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à la loi et à nos statuts, je vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2020 tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de - 792 euros.

Origine

Résultat de l'exercice - 792 euros

Report à nouveau

Au report à nouveau, soit - 792 euros

TOTAUX - 792 euros - 792 euros

S'agissant du premier exercice, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a jamais été distribué de dividendes.

CONVENTIONS DE L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous présentons dans notre rapport spécial les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.227-10 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Sans objet

DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENTS

Enfin, afin de répondre aux obligations légales, vous trouverez ci-après la décomposition au 30/09/2020, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients, par date d'échéance :

116

Article D 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 122 jours	Plus de 122 jours	Total (0 jour et plus)
Montant total des factures concernées TTC	3498.87€	0€	0€	0€	0€	3498.87€
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	6.52%	0%	0%	0%	0%	6.52%

Article D 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

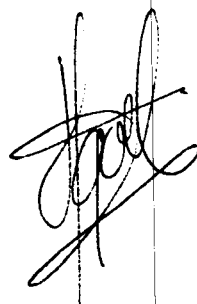
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (0 jour et plus)
Montant total des factures concernées TTC	0	403.51€	0	0	0	403.51€
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires HT de l'exercice	0	0.95%	0%	0%	0%	0.95%

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après lecture des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à BANDOL, le 31 mars 2021

Le Président



2 HLC AUTO
119 Chemin De Naron
83150 BANDOL
853 030 617 RCS Toulon
2019B01754

Greffe du Tribunal de Commerce de Toulon
140 Boulevard Maréchal LECLERC - CS 30509
83041 TOULON Cedex

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le : ..30/09/2020

Nous vous adressons sous ce pli, dûment certifiés conformes par le représentant légal :

- Bilan, compte de résultat
- Résolution d'affectation du résultat
- ..Rapport de gestion.....
-

Ci-joint, un règlement de 47,90 € par exercice déposé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Toulon.

Nous vous demandons de nous faire parvenir le certificat de dépôt et la facture de cette formalité à l'adresse ci-dessus indiquée.

Observations :

.....

.....

.....

Pour la société

Cachet et signature

